

Quelles priorités pour l'Etat social ?

29 mai 2007



Nous avons sans doute atteint une étape critique de l'histoire de notre État social. Cela n'implique toutefois pas qu'il faille l'aborder en posant restrictivement la question des moyens. Il existe en effet plusieurs types de remèdes possibles pour les maux dont souffre l'Etat-providence qui ne peuvent être regardés uniquement du point de vue de ce qu'il coûte, mais aussi des problèmes sociaux qu'il est censé résoudre.

L'économiste danois Gosta Esping-Andersen faisait ainsi récemment remarquer que si nous prenions en France la décision politique d'éradiquer la pauvreté infantile, cela ne représenterait financièrement qu'un coût supplémentaire équivalent à 0,4 % du produit intérieur brut. Relativiser l'importance de la crise ne doit cependant pas empêcher de réformer l'action de la collectivité, pour mieux répondre aux besoins sociaux, en constante transformation.

Dans les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, un compromis social a permis l'élaboration d'un modèle grâce auquel la situation sociale s'est globalement améliorée, que ce soit sur le plan de la santé, sur le terrain de la lutte contre la pauvreté, pour certaines formes d'inégalités ou dans le domaine de l'éducation. Aujourd'hui, le rythme des améliorations se tasse et, dans certains secteurs - des inégalités de revenus à l'espérance de vie, en passant par les conditions de travail-, on observe même des renversements de tendance tout à fait préoccupants. L'injustice sociale prend désormais des formes auxquelles notre modèle social, dont fait partie le système de protection sociale, paraît mal ajusté. Le système avait été en partie bâti pour résoudre des problèmes qui ne se posent plus exactement dans les mêmes termes.

Robert Castel a su pointer les dangers auxquels nous exposent les tensions qui viennent déstabiliser la condition salariale [1] La pauvreté a changé de visage. Les personnes âgées ne sont plus les seules touchées. Les nouveaux pauvres sont dorénavant

essentiellement des jeunes, des familles monoparentales et des personnes sans qualification professionnelle. Les risques ont également changé de nature. Ils se jouent désormais principalement dans les conditions de l'accès à l'emploi et, dans un contexte de remarketisation, voire de refamilialisation, par Michel Chauvière, au colloque Matisse-Paris 1, sept. 2006.], de certains éléments de la protection sociale, dans un certain rapport au patrimoine. Dans ce contexte, la déqualification, comme prémisses de l'exclusion, est un risque social majeur. Si l'on peut considérer que le système de protection sociale est à la croisée des chemins, c'est parce que son devenir dépendra des nouvelles formes de compromis sociaux et politiques auxquels nous saurons parvenir. Des évolutions majeures sont intervenues dans la manière dont se constituent et s'installent les inégalités. Il importe, face à ces évolutions, de reformuler les principes, les institutions et les pratiques de l'Etat-providence. Nous en identifions quatre principaux.

Quatre compromis

Un premier compromis devrait contribuer à mieux répartir la sécurité. Les tendances les plus fortement inégalitaires sont en effet liées au développement et à la concentration sociale de ce que Robert Castel a appelé le « précarité ». Alors que dans les années 80, sur 100 personnes en situation de précarité, 80 d'entre elles s'en étaient sorties un an plus tard, seules 70 % y parviennent aujourd'hui. Quant à la proportion des personnes qui se révèlent incapables d'y échapper sur trois ans, elle ne cesse d'augmenter. Elle était de 4 % en 1982 et de 10 % en 2002. Et tout indique que la situation a continué de se dégrader sur ce plan.

Un deuxième compromis devra être établi entre les générations. Les inégalités se sont nettement creusées à ce niveau. Il y aura bien sûr le problème des retraites, mais d'ores et déjà les inégalités sont flagrantes au niveau des revenus, de la progression salariale ou en matière de patrimoine. Les personnes de plus de 50 ans avaient ainsi un patrimoine brut plus important en termes relatifs en 2004 qu'en 1992, alors que les moins de 30 ans en avaient un plus faible. Or cette question des patrimoines n'est pas du tout anodine, surtout dans un contexte économique marqué par une fragilisation des relations d'emploi et par un renforcement du risque de chômage.

Troisième compromis : celui qui doit permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. L'état de friche dans lequel se trouve

aujourd'hui cet important chantier est au cœur des inégalités dont souffrent les femmes et, à travers elles, les enfants. Il est urgent, comme nous y invitent la sociologue Dominique Méda et l'économiste Hélène Périvier, que l'on se mobilise collectivement pour faire émerger ce nécessaire « deuxième âge de l'émancipation » des femmes [2]

Le quatrième compromis englobe les trois autres en interrogeant les conditions de diffusion de ce patrimoine qu'est la formation initiale et la façon dont le bien-être se trouve corrélé à sa répartition. Il s'agit d'instaurer une nouvelle donne au niveau national entre ceux qui peuvent bénéficier, en raison de leur formation et de leurs qualifications, de la mondialisation économique et ceux qui en subissent de plein fouet les conséquences. Entre une politique de libéralisation intégrale et la tentation du protectionnisme, il existe une voie qui passe, à la faveur d'une réorientation et d'un renforcement des dispositifs de protection sociale financés par une fiscalité progressive, par la sécurisation et l'amélioration des conditions de vie de ceux qui subissent le plus négativement les effets de la mondialisation, soit les milieux situés au bas de l'échelle sociale. Relever globalement le niveau des qualifications de la main-d'œuvre s'inscrit dans le double projet d'un renforcement des dispositifs de requalification et par le développement d'une stratégie sociale axée sur les enfants et l'éducation, dont on sait qu'elle est la plus efficace en termes de justice sociale [3]

Refondation de la solidarité

La tâche n'est pas aisée et suppose une solide dose de lucidité et de courage politiques. D'autant qu'il faut en outre penser les solutions sur lesquelles devraient déboucher ces compromis, en respectant des exigences environnementales contraignantes. La structure des risques et la nature des besoins sociaux ont changé et il importe donc d'ajuster notre modèle social et notre modèle de développement, afin qu'ils puissent les prendre en charge.

Cela ne se fera pas sans une clarification et une mise en cohérence des objectifs d'un modèle social qui est aujourd'hui travaillé par des tendances contradictoires. En effet, les compromis ne pourront être atteints sans une forte mobilisation collective. Or celle-ci ne sera possible que sur la base d'une vision claire de la solidarité qui, forte de son histoire intellectuelle et institutionnelle, offrira à chacun, par la reconfiguration d'une trajectoire collective, la possibilité et l'envie de s'investir dans l'avenir. La question de la refondation de la solidarité [4] est à ce titre urgente.

Photo / © Maksym Yemelyanov - Fotolia.com

[1] *Les métamorphoses de la question sociale*, par Robert Castel, éd. Fayard, 1995.

[2] *Le deuxième âge de l'émancipation*, par Dominique Méda et Hélène Périvier, éd. du Seuil, 2007.

[3] Sur un plan plus global, voir *Why we Need a New Welfare State*, par Gosta Esping Andersen et alii., Oxford University Press, 2002. Ainsi que *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, par Eric Maurin, éd. du Seuil, 2004.

[4] Voir *Repenser la solidarité*, par Serge Paugam (dir.), coll. Lien Social, éd. PUF, 2006.

-
- Emplacement :
 - Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Quelles-priorites-pour-l-Etat-social>